

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
COMMUNE D'AMBILLOU

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 février, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 03 février 2025.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 14	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BETTE Thierry, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 5	MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> BRAUD Santiana, <i>Excusé</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> TEIXEIRA Garry, <i>Excusé</i>	- <i>Pouvoir à Angéline BROSSARD</i> <i>Pouvoir à Céline CHENEAU</i> <i>Pouvoir à Marielle MARECHAL</i> <i>Pouvoir à Jean-Yves BOCAGE</i>

**Votants : 18**

*Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.*

*Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

Jean-Yves Bocage a été désigné pour remplir cette fonction

**Ordre du jour de la séance**

**Délibérations**

**2025-003** : Travaux rue Principale : Autorisation donnée au Maire pour le lancement d'une consultation d'entreprises dans le cadre d'un MAPA de travaux.

**2025-004** : Demande de subvention exceptionnelle de l'association AREHSVAL

**Décisions du Maire**

- Voir note de synthèse.

**Informations diverses**

- Voir note de synthèse.

## **2025-003 – Travaux rue Principale : Autorisation donnée au Maire pour le lancement d'une consultation d'entreprises dans le cadre d'un MAPA.**

Le Maire rappellera que le projet d'aménagements et sécurisation de la Rue Principale a été validé par délibération n°2024-012 et qu'à ce titre un maître d'œuvre a été consulté.

### **Rappel du projet :**

Il s'agit d'aménager et de sécuriser la rue principale du Passage Jean Moulin jusqu'au passage piéton situé avant le rond-point (situé en face de la zone d'activité « Les Devants »).

### **Nature des travaux :**

En fonction de différents secteurs : pose de bordures et de caniveaux, réalisation d'enrobés sur les trottoirs, réalisation de stationnements en pavés à joints enherbés, réalisation d'un « chaussidou », gestion des eaux pluviales et aménagements paysagers.

### **Subventions demandées (pas de notification à ce jour) :**

La DETR (Etat) 2025 a été déposée fin 2024. En attente de réponse.

Le FDSR (Département) 2025 a été déposé fin 2024. En attente de réponse.

Vu, le montant total prévisionnel de travaux, annoncé par le Maître d'Œuvre, qui s'élève à la somme de **350 000 € HT (avant marchés)**, il est nécessaire que le Maire soit autorisé par son Conseil Municipal à lancer la procédure de marché de travaux sous forme d'un MAPA.

Le Maire précisera que pour la signature des marchés de travaux, une nouvelle délibération devra être prise.

Par ailleurs, il conviendra également de consulter un coordonnateur SPS, et si besoin, de faire réaliser un diagnostic Amiante/HAP, une inspection vidéo des réseaux EP et toute autre mission nécessaire au bon déroulement du chantier.

### **Après délibération, le Conseil Municipal décide par 18 voix :**

- **D'AUTORISER** le Maire à lancer une procédure de consultation d'entreprises, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), pour la réalisation des travaux décrits et estimés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Maire à consulter et retenir les bureaux d'études nécessaires à la bonne exécution des travaux comme indiqué ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents permettant l'exécution de cette délibération.

## **2025-004 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association AREHSVAL**

L'AREHSVAL, Association de Recherches et d'Etudes Historiques sur la Shoah en Val de Loire, suite à son travail de recherches, a dénombré 1011 personnes juives déportées à partir de l'Indre et Loire de 1942 à 1944.

Ces personnes ont perdu leur liberté dans notre Département, certaines d'entre elles vivaient dans les villages ou les hameaux de notre belle Touraine où polices allemande et française sont venues les rafler. D'autres, de passage, ont été arrêtées sur la ligne de démarcation. D'autres enfin ont été emprisonnées ou internées au Camp de la Lande à Monts, avant d'être déportées.

L'AREHSVAL, en partenariat avec le Comité Français pour Yad Vashem, a décidé de créer un Mémorial des noms des déportés juifs. La mise en place dans un lieu public d'un monument, avec le nom des 1011 personnes juives déportées, permettrait à tous nos concitoyens de connaître cet épisode tragique de l'histoire de notre Département. C'est de Tours d'où sont partis les trains convoyant tous les juifs arrêtés dans le Département et c'est pourquoi ce mémorial sera installé sur le parvis du Château de Tours, sur l'Esplanade des Justes parmi les Nations, avec la plaque des Justes d'Indre et Loire - personnes ayant sauvé des Juifs - qui sera déplacée auprès de la nouvelle stèle.

Dans la mesure où les victimes de ces actes étaient issues de tous les territoires du Département, sous l'impulsion de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire et afin de faire vivre le devoir de mémoire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'AREHSVAL.

Cette subvention pourrait être de 200 €. Ces fonds seront affectés à la création du Mémorial des déportés juifs d'Indre-et-Loire à Tours.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 18 voix :**

- **D'AUTORISER** le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'AREHSVAL pour la création d'un Mémorial des déportés juifs d'Indre-et-Loire à Tours, à prévoir sur le budget 2025.
- **DE LUI DONNER** pouvoir afin de signer tous les documents relatifs à cette décision.

**DECISIONS DU MAIRE, par délégation du Conseil Municipal**

N° de la Décision	Nature de la décision	Information au Conseil
2025-D06	Signature du bail professionnel avec Valentin Dupont pour l'occupation d'un local au Pôle de Services.	07/02/2025
2025-D07	Signature du bail professionnel avec Antoine Colin pour l'occupation d'un local au Pôle de Services.	07/02/2025
2025-D08	Signature du bail professionnel avec Justine Montès pour l'occupation d'un local au Pôle de Services.	07/02/2025
2025-D09	Signature du bail professionnel avec l'Association RES pour l'occupation d'un local au Pôle de Services.	07/02/2025

**INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire présentera aux conseillers municipaux les résultats prévisionnels de fin d'année (en attente de validation par la Trésorerie de Chinon) qui présentent un report (R002) positif de 1 497 418,01 € en section de fonctionnement et un report (R001) positif de 242 260,11 € en section d'investissement.

Puis, il présentera les projets de l'année 2025 :

Libellés	RAR 2024	Dépenses 2025	Nature des projets
Gros travaux sur bâtiments communaux	2 000,40 €	130 000 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Alarme salle des fêtes</li><li>• Gouttières/façade Pôle de Services</li><li>• Travaux sur local des associations</li><li>• Travaux sur bibliothèque (cat nat)</li><li>• Fuite ALSH, Sanitaires foot</li></ul>
Mobilier/Matériel	1 657,39 €	50 000 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses récurrentes + outillage, matériel cantine, mobilier salle des fêtes, matériel divers, sono, déco Noël</li><li>• Informatique démat. du serveur</li></ul>
Groupe scolaire		22 000 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jeu de cour maternelle, barrière, ...</li></ul>
Travaux de voirie		55 000 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sécurisation rue Fleurie</li><li>• Travaux divers de voirie</li></ul>
Aménagement du Cimetière		2 499,70 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achat de columbarium</li></ul>
Extension du Pôle	82 022,51 €	15 000,00 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fin des travaux + derniers aménagements</li></ul>
Vidéoprotection	24 780,00 €	-	
Sécurisation rue Principale	22 800 €	457 000,00 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moe + travaux</li><li>• Bureaux d'études supp.</li></ul>
Rénovation salle des fêtes	2 070,00 €	100 000,00 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtrise d'oeuvre</li></ul>
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>135 330,30 €</b>	<b>831 499,70 €</b>	
Remboursement dette		90 000,00 €	
Déficit reporté		0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 056 830,00 €</b>	

Devenir des logements situés « Le Bourg 2 » (passage Jean Moulin)

Le Maire indiquera avoir reçu de Val Touraine Habitat un courrier au sujet de ces logements.

En effet, les baux emphytéotiques arrivant à échéance le 31 août 2026, la commune devra se positionner sur ces logements : soit les revendre à VTH ou à un autre bailleur, soit les récupérer.

Le Maire précisera qu'à ce jour nous ne pouvons décider, faute d'éléments précis, et qu'il reviendra vers son conseil le moment venu.

Possibilité de louer la salle des fêtes à la journée

Une demande est faite pour la location de la salle des fêtes à la journée.

Actuellement cette durée n'est pas possible, et n'est pas forcément souhaitable, compte tenu de diverses contraintes (occupation de la salle en journée et soirée, en semaine, par les associations).

En revanche, il est proposé de délibérer au cas par cas, si besoin. Le Conseil devra fixer le coût de cette location lors d'une prochaine réunion.

**La séance est levée à 20h30**

Le (la) Secrétaire de Séance	Le Maire, Bruno Cheuvreux
------------------------------	---------------------------